

716

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMITE GENERAL

RESTRICTED
Com.Gen./6
1 juillet 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

MEMORANDUM EN DATE DU 1ER JUILLET 1949

ADRESSE A LA DELEGATION D'ISRAEL PAR LE COMITE GENERAL

Conformément à la demande présentée au cours de la séance tenue le 29 juin avec la délégation israélienne, le Comité général de la Commission de Conciliation transmet par la présente à la délégation israélienne les termes d'une suggestion visant au déblocage des comptes arabes dans les banques israéliennes, présentée par les représentants du Congrès des Réfugiés arabes:

"..... les Arabes de Palestine ont d'importants soldes créditeurs, en sterling, à Londres. Il serait possible par conséquent, sous réserve de l'accord du Gouvernement britannique, d'amener les autorités juives à une réponse favorable si, en échange du déblocage de la totalité ou d'une partie des crédits arabes gelés, elles pouvaient bénéficier d'un déblocage de sterling par le Gouvernement britannique. Cette transaction supposerait un double accord : tout d'abord l'acceptation du Gouvernement britannique de débloquer du sterling dont Israël aurait la disposition, et en second lieu, un autre déblocage de sterling pour un montant équivalent aux avoirs arabes gelés que pourrait libérer Israël - en partie ou en totalité - afin que les réfugiés arabes, où qu'ils se trouvent, puissent effectuer des retraits sur les fonds déposés qui leur appartiennent et se trouvent en ce moment gelés en Israël."